

Zeitschrift: Archéologie vaudoise : chroniques
Herausgeber: Archéologie cantonale du Vaud
Band: - (2017)

Vorwort: Préface
Autor: Broulis, Pascal

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Préface

Pascal Broulis
Conseiller d'Etat, chef du DFIRE
en charge de l'archéologie

En parcourant les épreuves de ce sixième numéro d'*Archéologie vaudoise* en vue de la rédaction de cette préface, j'ai été frappé par l'étendue temporelle que couvre le travail des archéologues du Canton. Certains des silex taillés par les derniers chasseurs-cueilleurs de la Préhistoire retrouvés dans l'abri de Château-d'Oex remontent à plus de 10 000 ans avant notre ère. A l'autre borne de cette échelle chronologique, les fouilles de l'ancien cimetière de la paroisse Saint-Laurent à Lausanne permettront de mieux connaître les conditions de vie des habitants de la capitale vaudoise au 19^e siècle. Entre ces deux extrémités, le travail des archéologues s'est concentré, entre autres, sur la découverte exceptionnelle d'une nouvelle station palafittique – que ma génération appelle encore « lacustre » – dans le site de Grandson qui figure sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO et qui date de près de 1000 ans avant notre ère, alors que l'Helvétie romaine, riche en travaux de conservation et en découvertes durant cette année 2017 sur les sites d'*Aventicum* et de *Lousonna* notamment, nous apparaît presque proche.

Si Fernand Braudel a développé la notion de *longue durée* lors de ses travaux sur la Méditerranée au temps de Philippe II, il me paraît alors tout à fait légitime d'affirmer que la Section archéologie du SIPaL s'attache à la *très longue durée*. Je trouve assez fascinant qu'une discipline et une méthode scientifique, l'archéologie, puisse s'approprier des objets aussi distants dans le temps que dans leurs formes et en retirer

toujours autant de trouvailles et de connaissance. Ces *Chroniques 2017* en sont un parfait exemple et je tiens à féliciter et remercier l'ensemble de la Section archéologie et ses partenaires scientifiques pour leur engagement et leur rigueur à préserver, documenter, conserver et comprendre notre patrimoine archéologique.

Comme tout investissement pour le futur, les fouilles archéologiques ont cependant un coût, et l'année 2017 a également été marquée par des particuliers et des communes qui ont fait connaître leur surprise de découvrir qu'ils devaient assumer des frais à la suite d'une découverte imprévue. Je pense en particulier à la commune de Grandson dont la richesse archéologique du sous-sol peut renchérir certain de ses travaux d'infrastructures. Il faudra, entre partenaires, en discuter et trouver des solutions. La refonte complète de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), en cours d'élaboration, permettra d'ouvrir cet espace de débat sur nos ambitions pour le patrimoine et les formes que nous entendons donner à sa protection. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé dans le cadre du bouclage des comptes 2017 de réserver un montant de 8 millions de francs afin de se donner une marge de manœuvre pour répondre à des besoins ponctuels en matière d'archéologie et de monuments historiques. En conclusion, je tiens à confirmer notre engagement sans faille pour notre très riche patrimoine archéologique, car nous le devons aux générations futures.